Soixantième année. - N ° 205 A Samedi 24 et dimanche 25 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1130

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DOUAI

Ventes et cessions

477 729 784 RCS Douai.
A.D.R.C..
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 8000.00 EUR.
Adresse : Zone Artisanale Rue Victor Hugo, 59287 Guesnain.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un ASSP en date du 30/09/2026, la société A.D.R.C., SAS au capital de 8 000 euros, dont le siège social est Rue Victor Hugo - Zone Artisanale, 59287 GUENAIN,, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 477 729 784, et la société SPUNTINI FOOD'S, SAS au capital de 316 800 euros, dont le siège social est 4 Avenue Industrielle 59320 HALLENNES LEZ HAUBOURDIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 429 455 629 RCS LILLE METROPOLE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société A.D. R.C. par la société SPUNTINI FOOD'S. La société A.D.R.C. ferait apport à la société SPUNTINI FOOD'S de la totalité de son actif, soit 1 959 956 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 880 847 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 1 079 109 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société SALIS, Société de droit belge au capital de 4 286 000 euros, dont le siège social est situé Nijverheidslaan 70 8540 DEERLIJK, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0885.700.070, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au ler janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société A.D.R.C. depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société SPUNTINI FOOD'S. La société A.D.R.C. sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31 décembre 2026. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : au greffe du TC DOUAI pour la société A.D.R.C. en date du 19/10/2026 - au greffe du TC de LILLE METROPOLE pour la société SPUNTINI FOOD'S en date du 19/10/2026. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L.236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis.